



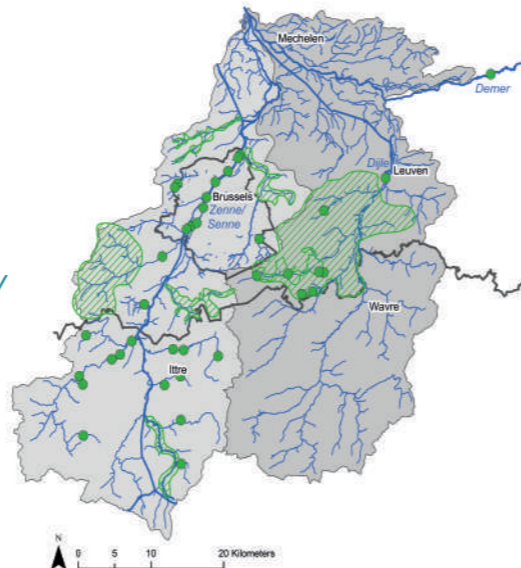
## Liens utiles

La création de cette zone est une volonté commune d'agir pour améliorer la biodiversité et lutter contre les inondations. Elle résulte d'une étroite collaboration entre la **Province du Hainaut**, le **HIT (Hainaut Ingénierie Technique)**, la **commune de Soignies**, le **SPW Environnement** et le **Contrat de Rivière Senne**. Cette ZIT bénéficie d'un financement de l'Europe dans le cadre du **programme LIFE**.

### Plus d'informations ?

Projet LIFE Belini  
 SPW Environnement  
 Province du Hainaut  
 HIT  
 Ville de Soignies  
 Contrat de Rivière Senne

<https://life-belini.be>  
<http://environnement.wallonie.be>  
<https://portail.hainaut.be/>  
<https://ingenierietechnique.hainaut.be/>  
<https://www.soignies.be/>  
[www.crsenne.be](http://www.crsenne.be)



# Zone d'immersion temporaire de la Cafenière

LIFE BELINI EST MENÉ À LA DEMANDE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROJETS LIFE INTÉGRÉS



*belini*



*belini*



# Le projet européen LIFE *Belini*

## une avancée majeure sur le bassin de la Senne

### Le programme européen LIFE

Le programme LIFE représente l'instrument financier de l'Union Européenne qui soutient des projets environnementaux, de conservation de la nature et d'action climatique dans toute l'Europe (UE).

### Le projet LIFE Belini

Depuis 2017, un projet LIFE a débuté sur l'ensemble de la vallée de la Senne. Ce projet LIFE est appelé **LIFE Belini**, pour **Belgian initiative for making a leap forward towards good status in the river basin district of the Scheldt** (LIFE15 IPE BE 014).

La Senne étant la seule rivière de Belgique à traverser les 3 Régions, ce projet se veut **interrégional** et est le fruit d'une collaboration entre la **Région wallonne** (SPW - Service Public de Wallonie), la **Région flamande** (VMM - Vlaamse Milieumaatschappij), la **Région Bruxelles-Capitale** (Bruxelles Environnement) ainsi que différents partenaires (communes, provinces, associations, etc.).

### Le LIFE Belini en Wallonie

La partie wallonne du projet est dirigée par le SPW-Environnement (Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement – Direction des Cours d'Eau Non Navigables).

Elle consiste à **lutter contre les inondations** via la création (ou la renaturation) de Zones d'Immersion Temporaire (ZIT), avec une attention particulière apportée aux notions de **biodiversité** et de **services écosystémiques**. Les services écosystémiques représentent les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir.

Le projet regroupe donc la **création** d'une dizaine de ZIT et la **renaturation** de ZIT existantes. L'ensemble de l'**ancien canal Charleroi-Bruxelles** est également intégré au projet LIFE. Des études y seront menées afin de **valoriser, protéger et améliorer** cette véritable dorsale verte et bleue présente sur le sous-bassin hydrographique de la Senne.



## La zone d'immersion temporaire de la Cafenière



Une **zone d'immersion temporaire (ZIT)** est un aménagement qui permet de **stocker temporairement** un volume d'eau lors d'un évènement pluvieux important (orages, pluies continues et persistantes, etc.) afin de **limiter les inondations** en aval, et de permettre de relâcher les eaux progressivement par la suite.

La ZIT de la Cafenière se situe sur le cours d'eau de Prés à Canonne, avant le centre de Soignies et stocke jusqu'à environ **32 000 m<sup>3</sup>**. En vue de développer la **biodiversité** et d'augmenter les **services écosystémiques** présents sur site, différents **aménagements** sont répartis dans la zone de rétention, comme par exemple l'implantation d'une **haie** à multiples essences et de **fruitiers**, le creusement de **mares** représentant des habitats idéaux pour de nombreuses espèces (amphibiens, libellules, macro-invertébrés, etc.), ou encore la réalisation d'un **sentier de promenade** et l'installation d'**hôtels à insectes**.

Une attention particulière est également portée aux aspects **hydromorphologiques** du site : caractère naturel du cours d'eau, gestion des plantes exotiques invasives, diversification des berges et des fonds, etc.



### La zone de la Cafenière c'est

<b>± 460. 000</b>	€ TVAC de coût de travaux dont environ - 60% de la Province du Hainaut - 40% de l'Europe
<b>32 000</b>	m <sup>3</sup> de capacité de rétention temporaire
<b>2021</b>	année de mise en fonction
<b>400</b>	ares de superficie totale
<b>60</b>	mètres de longueur de digue
<b>200</b>	mètres de sentier pédestre
<b>15</b>	espèces végétales indigènes plantées
<b>2</b>	mares permanentes